

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.432 du 12/10/2016 portant approbation de ratification de l'Accord de Paris, adopté à Paris le 12 décembre 2015 (Journal de Monaco du 21 octobre 2016) .

Article unique .- Est approuvée, en application de l'Article 14, deuxième alinéa, chiffre 4° de la Constitution, la ratification de l'Accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 à Paris, signé le 22 avril 2016 par la Principauté de Monaco.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'Etat.